

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: X6019CIR

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0031

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0012706-0000

Table des matières

| | |
|---|---|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 3 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 3 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 4 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 6 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 6 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 6 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 6 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 7 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 7 |
| 6. Autres informations | 7 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|---|
| X6019CIR |
| XYLOPHENE MEUBLES & OBJETS ANCIENS AEROSOL |
| AXTON TRAITEMENT MEUBLES ET PARQUETS (SPRAY) |
| XYLOPHENE MEUBLES, OBJETS ET PARQUETS AEROSOL |
| BOISILOR TRAITEMENT MEUBLES AEROSOL |
| AEROSOL TRAITEMENT MEUBLES NUANCE |
| XYLOPHENE MEUBLE AEROSOL |
| BRICORAMA TRAITEMENT SPECIAL MEUBLES AEROSOL |

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|-----------------|--|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | PPG AC - France SA |
| | Adresse | 1 rue de l'Union Immeuble Union Square, CS10055 92565 Rueil-Malmaison France |
| Numéro de l'autorisation | FR-2018-0031 | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | FR-0012706-0000 | |
| Date de l'autorisation | 31/05/2018 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 30/05/2028 | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | PPG AC - France SA, Dyrup S.A.S. |
| Adresse du fabricant | 1 rue de l'Union Immeuble Union Square 92565 Rueil-Malmaison France |
| Emplacement des sites de fabrication | ZI Montplaisir, 25 rue Jean le Rond d'Alembert 81000 Albi France |
| | ZI de Ruitz, BP 83 62620 Ruitz France |
| | Dyrup A/S, Gladsaxevej 300 2860 SØBORG Danemark |
| | PPG Deco Polska Sp. z o.o., ul. Kwizyńska 8 51-416 WROCŁAW Pologne |
| | Berkem Developpement SAS, Marais Ouest 24680 Gardonne France |
| | PPG Trilak Kft., 4 Grassalkovich ut 1238 Budapest Hongrie |
| | PPG Romania, 33 Catanoaia street, sector 3 032903 Bucharest Roumanie |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|---|
| Substance active | 1283 - (RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine) |
| Nom du fabricant | Arysta LifeScience |
| Adresse du fabricant | Rue de Renory 26/1 4102 Ougrée Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Dr Reddys Laboratories Limited Steanard Lane, Mirfield, WF14 8QB West Yorkshire Royaume-Uni |
| | Gharda Ltd; D, ½, MIDC, LOTE PARSHURAM TAL. KHED DIST. RATNAGIRI 415 722 MAHARASHTRA Inde |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--|--|----------------------|------------|-----------|------------|
| (RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine) | | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,054 |
| Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics | Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics | Substance non active | | 919-857-5 | 65 |

2.2. Type de formulation

Aérosol AE

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer les .

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler en cas de malaise.

Recueillir le produit répandu.

Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Protéger du rayonnement solaire.Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Traitement curatif du bois – Pulvérisation - Injection (en complément)

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP08 - Produits de protection du bois |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Traitement curatif du bois en service |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Hylotrupes bajulus Nom commun: - Capricorne des maisons Stade de développement: Larves Insectes Nom scientifique: Anobium punctatum Nom commun: - Petite vrillette Stade de développement: Larves Insectes Nom scientifique: Lyctus brunneus Nom commun: - Lycte brun Stade de développement: Larves Insectes Nom scientifique: Reticulitermes spp. Nom commun: Termites Stade de développement: Soldat Nom scientifique: Reticulitermes spp Nom commun: Termites Stade de développement: Nymphes Insectes Nom scientifique: Reticulitermes spp. Nom commun: Termites Stade de développement: ouvrier |
| Domaine d'utilisation | Intérieur Traitement curatif (bois non exposé aux intempéries et au lessivage) (Résineux et feuillus) |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Application superficielle par pulvérisation Injection Description détaillée: Application par injection uniquement combinée au traitement superficiel par pulvérisation |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: 300 g de produit par m ² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: |

| | |
|--|---|
| | <p>Pour les traitements par application superficielle, le taux d'application est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 300 g de produit par m² de bois. <p>Taux d'application: 180 g de produit / m² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Pour les traitements par injection, le taux d'application est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 180 g de produit / m² de bois (uniquement en combinaison avec un traitement superficiel à 300g/m²). |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | <p>Professionnel</p> <p>Grand public (non professionnel)</p> |
| Dimensions et matériaux d'emballage | <p>Aérosol de 0,4 L en fer blanc (sans vernis interne)</p> |

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Professionnels : porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) pendant la phase de manipulation du produit.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie : 2 ans

6. Autres informations

-